

Nachlassverträge - Concordats - Concordati		VD
1. Débitrice: ANACONDA CLUB SA, Ch. du Martinet 8, 1007 Lausanne 2. Sursis concordataire prolongé jusqu'au: 28.02.2011 3. Remarques: LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE L'ARRONDIS- SEMENT DE LAUSANNE sursis concordataire 293 LP Par décision du 9septembre 2010, communiquée le 16septembre 2010, le président du Tribunal de l'arrondisse- ment de Lausanne a prolongé au 28 février 2011 le sursis con- cordataire et la suspension des poursuites, accordés à la société ANACONDA CLUB SA, ch. du Martinet 8, 1007 Lau- sanne, ainsi que le mandat du commissaire Julien GREUB, agent d'affaires breveté, case postale 6300, 1002 Lausanne. La prochaine audience est d'ores et déjà appointée au jeudi 24 février 2011, à 10:30 heures. Tribunal d'arrondissement de Lausanne 1014 Lausanne Adm cant 00540075		
i Freitag - Vendredi - Venerdì, 24.09.2010, No 186, Jahrgang - année - anno: 128 Nachlassverträge - Concordats - Concordati Verlängerung der Nachlassstundung - Prolongation du sursis concordataire - Proroga della moratoria concordataria		